



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle 2023 tenue le 11 novembre 2023 à Epalinges

L'attachement des adhérents est démontré par la présence de 210 à 215 personnes le samedi 11 novembre 2023 à Epalinges. Plus important peut-être : 42 adhérents ont demandé qu'on excuse leur absence pour différentes raisons mais attendent le PV et de nouvelles informations.



Tant la convocation, ses annexes - rapport du comité et comptes, que les présentations PowerPoint font partie intégrante du procès-verbal. Ces documents sont disponibles sur notre site. Nous recommandons de commencer par prendre connaissance de ces documents, y compris les notes figurant en pied des diapositives.

Comme indiqué dans la convocation, les votes seront organisés par voie postale ou par internet afin de permettre au plus grand nombre de cotisants de s'exprimer.

Compte-tenu de sujets abordés les discussions ont été animées sur les 3 sujets principaux :

1-Le Recours au Tribunal Fédéral (TF)

Il a été déposé le 8 novembre 2023 dans les délais. Le point le plus irritant de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle est le déni de la qualité pour agir de notre association. Nous pensons avoir fait la preuve par l'acte de notre représentativité, d'ailleurs reconnue dès 2013 par l'administration vaudoise. Peut-être s'agit-il d'une querelle juridique sur l'ampleur du droit des associations ? La Cour Constitutionnelle relève qu'on ne peut pas attaquer une directive non encore publiée. Certes. Mais comme le projet de cette directive figure dans l'Exposé des Motifs et Projet de Décret, il nous semble que les 2 choses sont siamoises ! Notre demande au TF est simplement l'annulation du Décret. Nous précisons ici, comme nous

l'avons toujours fait que nous sommes ouverts à toute discussion sur des bases solides. Mais, par exemple, la mise à jour par l'OFS (Office Fédéral de la Statistique) du Registre des Bâtiments et Logements démontre l'extrême précarité des bases de la modélisation publiée par l'OFEN (Office Fédéral de l'Energie) : voir diapos 6 et 7 de la présentation JPM/JM/YJ

2- Premier des sujets d'actualité : « la Totale... »

Jeff Laurent, adhérent de la première heure, expose étape par étape, chiffres et photos à l'appui, l'assainissement de sa maison en 4 temps : voir ses diapos « Présentation Jeff Laurent ». Si l'installation d'un poêle à bois, la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation de la dalle du sous-sol ne soulèvent aucune contestation, l'installation d'une PAC Air-Eau est considérée comme une « apologie de la PAC » qui n'est pas du goût d'une adhérente. Nous précisons que notre association a toujours donné la parole à nos contradicteurs : le conseiller national R. Nordmann en tant que membre de la commission de l'Energie, l'administration cantonale, et en mai 2014 déjà, à un adhérent ayant installé une PAC Sol-Eau etc... Nous pensons que les adhérents doivent entendre tous les sons de cloches, et pas seulement la « doxa-JPM » ! La seule apologie que nous faisons, en permanence, est celle de l'Electricité. Ce que Jeff a réalisé va bien au-delà de ce que requiert le Canton. Il l'a fait volontairement et nous fait partager son expérience. Ceci n'implique nullement une recommandation de notre part que chacun réalise le même assainissement total. A nos yeux : boucher les brèches béantes dans l'isolation, éventuellement poser des panneaux PV constituent les bases de départ, après le suivi de sa consommation !

3- Le photovoltaïque et le « tsunami » déclenché par 24 Heures sur un problème d'écrêtage.

En 6 diapos, (#19 à 24) Jimmy Meystre expose la problématique générale de l'intégration du refoulement de courant photovoltaïque sur les réseaux. Il peut être nécessaire de recourir à l'écrêtage (interruption momentanée de la production PV) pour éviter de créer des surtensions dommageables. Mais cet écrêtage ne doit pas intervenir de manière « sauvage » et prolongée. Il semblerait que le cas signalé à Lausanne résulte d'incompréhensions... L'affaire est à suivre...

Nous avons rajouté 3 diapos (#25-26-27) préparées par Yves Jaccard « Comment gérer les excédents photovoltaïques d'été ? » Mais par manque de temps, il ne lui a pas été possible de les commenter

Clap de fin

Les tarifs 2024 n'ont pas pu être abordés ! Mais les diapos 13 à 17 parlent d'elles-mêmes : à l'exception de Romande Energie, les autres distributeurs du canton vont continuer à faire monter leurs prix...

Prochains rendez-vous :

- fin mai 2024 à Bussigny (date à préciser) : séance consacrée au CECB

-samedi 26 octobre 2024, 10 heures, assemblée générale ordinaire à Gland

Fait à Gland, 12 novembre 2023 par Jean-Pierre Mérot